

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE FRANÇAIS HORS DE FRANCE - (N° 3337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l’alinéa 37, après la référence :

« 6 »,

insérer les mots :

« de la présente loi organique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.